

Propos liminaires

Mariève Lacroix et Olivier Gout

Volume 50, numéro 2, 2020

Vers une typologie novatrice des préjudices moral et matériel

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1074598ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1074598ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Lacroix, M. & Gout, O. (2020). Propos liminaires. *Revue générale de droit*, 50(2), 361–362. <https://doi.org/10.7202/1074598ar>

ARTICLES

**Deuxième édition du séminaire « Ottawa-Lyon »
Vers une typologie novatrice des préjudices moral et matériel,
tenue le 10 octobre 2019 à l'Université d'Ottawa**

PROPOS LIMINAIRES

Le droit de la responsabilité civile est une discipline qui est, à l'instar de beaucoup d'autres, en perpétuel mouvement. Il faut dire que la question de l'indemnisation des victimes est aujourd'hui à l'épicentre des préoccupations fondamentales du législateur et de nos sociétés contemporaines. Les transformations qui la touchent passent par différents canaux : renouvellement et multiplication des faits générateurs de responsabilité, assouplissement de la preuve du lien causal et mutation des préjudices réparables.

C'est précisément dans le cadre de la mutation des préjudices réparables que s'inscrivent les contributions qui suivent, consacrées à une typologie émergente, voire novatrice, des préjudices dans une perspective d'analyses comparées franco-québécoises, mais également à la lumière du droit interne. Cette métamorphose conduit, en effet, à l'émergence de nouveaux préjudices, qui nous permettent de mieux connaître nos sociétés respectives et leurs aspirations. L'existence de tels préjudices interroge, commande des clarifications, voire des précisions, quant à leur mise en œuvre. Une réflexion critique doit s'engager en ce sens.

Tenu le 10 octobre 2019 à la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, le séminaire « Ottawa-Lyon », intitulé *Vers une typologie novatrice des préjudices moral et matériel*, a révélé des discussions riches et stimulantes de la part des conférenciers invités lyonnais (Olivier Gout, Benjamin Ménard, Stéphanie Porchy-Simon et Nicolas Rias) et québécois (Josée Aspinall, Thomas Burelli, Vincent Caron, Pascale Cornut St-Pierre, Audrey Ferron Parayre et Mariève Lacroix). La richesse de leurs interventions trouve un écho dans le présent numéro spécial de la Revue générale de droit, qui matérialise pour partie leurs présentations.

Dans une visée comparative, les auteurs traitent du préjudice d'impréparation en droit médical (**Olivier Gout et Audrey Ferron Parayre**), ainsi que du préjudice écologique (**Benjamin Ménard et Nicolas Rias**). Dans une visée propre au droit interne, en France, des auteurs discutent du préjudice d'angoisse (**Stéphanie Porchy-Simon**), du préjudice boursier (**Nicolas Rias**) et du préjudice concurrentiel (**Benjamin Ménard**). Au Québec, des auteurs abordent le préjudice résultant de la perte d'assurabilité (**Vincent Caron**) et le préjudice esthétique (**Mariève Lacroix**).

Au-delà du contenu des articles ici proposés, le lecteur doit savoir qu'ils sont le fruit d'une collaboration entre la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon III et la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa. Sous l'impulsion des professeurs Mariève Lacroix et Olivier Gout, une véritable coopération est née entre ces deux universités. Elle a déjà donné lieu à plusieurs rencontres de professeurs-chercheurs relevant de ces deux grandes institutions du monde de la recherche, afin de discuter des points de convergence et de divergence entre leurs systèmes juridiques respectifs.

Par ailleurs, une telle coopération organique de recherche transnationale, fédérant des experts en matière de droit privé et de droit comparé, s'est poursuivie par la mise en place d'un partenariat s'exprimant par la création, à l'automne 2019, d'une Chaire-miroir Ottawa-Lyon, *Les avatars de la personne et les enjeux contemporains du droit privé de la responsabilité*.

Il nous reste à espérer que le fruit de cette collaboration entre les Universités Lyon III et d'Ottawa saura intéresser tout lecteur interpellé par le sujet de la responsabilité civile.

Mariève Lacroix et Olivier Gout